



HAL
open science

Discours rapporté versus Discours partagé : convergences, différences, problèmes de frontières DISCOURS RAPPORTÉ VS DISCOURS PARTAGÉ : [Article issu de la conférence donnée au colloque Ci-dit, Bruxelles, 2018; soumis à la revue LE DISCOURS ET LA LANGUE]

Francis Grossmann

► **To cite this version:**

Francis Grossmann. Discours rapporté versus Discours partagé : convergences, différences, problèmes de frontières DISCOURS RAPPORTÉ VS DISCOURS PARTAGÉ : [Article issu de la conférence donnée au colloque Ci-dit, Bruxelles, 2018; soumis à la revue LE DISCOURS ET LA LANGUE]. 2019. <hal-02005379v2>

HAL Id: hal-02005379

<https://hal.science/hal-02005379v2>

Preprint submitted on 4 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DISCOURS RAPPORTÉ VS DISCOURS PARTAGÉ : CONVERGENCES, DIFFÉRENCES, PROBLÈMES DE FRONTIÈRES

Francis GROSSMANN

Univ. Grenoble Alpes

1. Jalons antérieurs et questions en suspens

Les usages numériques et l'écriture sur la Toile ont bouleversé en profondeur certaines des pratiques traditionnelles du discours rapporté. Le constat n'est pas neuf, et il avait déjà été formulé, il y a plusieurs années :

Concernant plus particulièrement le discours d'autrui, on relève de nouvelles pratiques : la citation automatique de messageries électroniques par exemple comme forme particulière de discours rapporté (Marcocchia 2004), les nouvelles relations intertextuelles (liens hypertextes), les modélisations iconiques par des signes iconographiques, smileys et emoticons, élargissent la palette formelle et nécessitent des descriptions spécifiques outre, quelle que soit celle qu'on adopte, le phénomène linguistique présente perpétuellement deux faces qui se correspondent et dont l'une ne vaut que par l'autre (Rosier 2008 : 9).

Le programme de recherche, alors suggéré, a connu par la suite de nombreux éléments de réalisation. On peut citer entre autres, si l'on se limite à l'espace francophone, au travail des chercheurs du Cediscor (voir par ex. von Münchow 2004). D'autres aspects restent encore à explorer, et ce dans un cadre forcément pluridisciplinaire, étant donné la variété des angles de vue sur le sujet et l'évolution accélérée des pratiques. Les chercheurs qui se sont plus particulièrement penchés sur les nouveaux usages citationnels ont été jusqu'ici le plus souvent des spécialistes des sciences de l'information et de la communication (Souchier 1996, Jeanneret et Souchier 2005, Saemmer 2015). Les linguistes ne sont qu'assez récemment ré-emparés du sujet, notamment grâce à l'essor des corpus issus des réseaux sociaux. On se reportera, entre autres, aux travaux de Jackiewicz (2016), Bigey et Simon (2018), Longhi et al. (2014) et Longhi (2018). Une des questions centrales qui se pose est de savoir si ce n'est pas l'objet même qui est modifié : est-il approprié, dans le contexte des écritures numériques, parler de *discours rapporté*, ou bien faut-il considérer

que l'on a affaire à une reconfiguration plus complète des formes discursives, qui dissout la notion même de DR ? Malgré ses inconvénients, l'étiquette est commode, et permet de regrouper des phénomènes liés au dialogisme, ou à l'hétérogénéité constitutive de tout discours. Cependant, ce sont désormais des discours tout entiers qui sont aujourd'hui souvent partagés au cours des interactions permises par les outils numériques. La citation proprement dite, intégrée dans un discours primaire, qu'elle soit courte ou longue, ne disparaît certes pas, mais il apparaît souvent plus commode, pour l'internaute, de faire circuler un discours – écrit ou multimodal - mis en arrière-plan. Dans la présente contribution, je tente de préciser les frontières entre *discours partagé* et *discours rapporté*. Outre le riche héritage du groupe *Ci-dit* sur le Discours Rapporté, je partirai principalement des remarques formulées antérieurement (Grossmann et Rosier, 2018), en prenant également en compte les travaux pionniers de Paveau (2014, 2017).

2. La notion de DR

La notion de discours rapporté (DR) adoptée ici se veut volontairement très ouverte :

[c'est] l'ensemble des procédés permettant de signaler, d'introduire un discours, écrit ou oral ou polysémiotique, émis par un énonciateur différent de l'énonciateur principal (Grossmann et Rosier : 2018).

Le terme *polysémiotique* rend compte du fait que dans l'univers numérique d'aujourd'hui, le discours rapporté ne concerne plus seulement le texte écrit, mais très souvent, des images, du son, des vidéos. Suivant une tradition bien établie en linguistique française, cette définition du DR s'appuie sur la distinction entre énonciateur et locuteur : le locuteur est l'instance qui est matériellement à l'origine de la production des énoncés alors que l'énonciateur est l'instance qui prend en charge et qui se positionne par rapport au contenu d'un énoncé (c'est un sujet modal). Dans le cas du discours rapporté, l'énonciateur principal « donne la parole » à un ou plusieurs énonciateurs secondaires en signalant (ou pas) son positionnement par rapport aux énoncés secondaires.

La notion de discours rapporté ne doit pas être essentialisée, non seulement parce qu'elle recouvre des phénomènes très différents, mais aussi parce que son invention même et son histoire compliquée, telle qu'elle a été retracée par Rosier (1999), l'enracine dans des pratiques discursives spécifiques et répond à des besoins hétérogènes. La tradition grammaticale a eu tendance à fossiliser les différents types de discours rapportés (discours direct, indirect, indirect libre). De nombreux linguistes ont cherché (cf. en particulier

Authier-Rewuz, 1992, 1993, Rosier, 1999, 2008, Rabatel, 2004, etc.) à montrer les limites de la typologie classique, soit en modifiant l'étiquette générale (recours à la notion de « discours représenté »), soit en ajoutant des types (discours narrativisé, discours direct libre), soit en signalant certains procédés particuliers (exemple de *l'ilot textuel*). Ces quelques éléments justifient à eux seuls la nécessité d'une approche énonciative et dialogique¹, qui évite de réifier les catégories de DR, en cherchant à mieux comprendre, suivant les contextes discursifs, ce qui se joue dans la relation de l'énonciateur principal à un discours « autre ». Dans cette perspective, le passage de l'indirect au direct, selon Rosier (1999 :245) peut être vu comme le passage d'une médiation (avec mise en évidence du discours citant)² à l'absence d'une médiation (le discours cité semblant occuper seul la scène). Le type de médiation – ou l'absence de médiation – définit le type de contrat de lecture auquel le locuteur confronte l'allocutaire. Ce contrat varie suivant selon les genres discursifs. Or sur la Toile et les réseaux sociaux, certains genres discursifs ont fortement évolué (les « carnets de recherche »), d'autres, comme le signale Paveau (2013) sont tout à faits nouveaux (les *tweets* de Twitter).

3. Existe-t-il un « technodiscours rapporté » ?

Paveau a été sans doute la première dans l'espace francophone (d'abord sur son blog, puis dans son ouvrage paru en 2017, consacré à *L'analyse du discours numérique*) à poser les bonnes questions sur le statut linguistique des énoncés rapportés dans les nouveaux espaces discursifs numériques. Je vais donc revenir en détail sur ses propositions, qui ont permis de baliser le terrain. Pour marquer la spécificité du discours rapporté dans ce contexte, elle introduit la notion de *technodiscours rapporté*, notion qu'elle définit en ces termes :

Le technodiscours rapporté consiste à transférer un discours d'un espace numérique natif source à un espace numérique natif cible via

¹ Cf. Brès & Mellet (2009 :7): « Les approches en termes de dialogisme, qui s'inscrivent peu ou prou dans les cadres de l'analyse du discours, posent l'énonciation comme négociation du sujet énonciateur – défini comme celui qui profère et valide le discours ou l'énoncé produit – avec l'hétérogène des autres discours qui le traversent et qu'il ne cesse de rencontrer, hétérogène qu'il peut mettre en scène partiellement mais qui plus fondamentalement le domine et auquel il ne saurait échapper.

² Rosier propose d'appeler discordanciels les expressions permettant d'attirer le dire du narrateur (rapporteur) vers le dit du personnage (locuteur dont on rapporte les propos) » (Rosier :1999 : 153). Les discordanciels « confrontent le discours citant au discours cité. Ces discordances vont toujours dans le sens d'une actualisation du discours cité ».

une procédure automatisée de partage ; c'est ce trait d'automatisation qui justifie d'ajouter l'élément techno- au syntagme discours rapporté. (Paveau 2017 :289).

Dans le développement qui suit, Paveau (2017 : 289).signale qu'elle a renoncé à la dénomination *discours partagé* en raison de son sens trop général et trop polysémique. Dans la suite de son développement, elle fournit des exemples qui semblent bien cependant assimiler technodiscours rapporté et discours partagé. Trois étapes sont détaillées :

- Etape 1 : production du cadre du discours citant (le bouton de partage Facebook, présenté comme un technosigne, permet d'ouvrir une fenêtre, « forme de discours citant », qui transfère le discours destiné à être rapporté (discours cité) ; MAP signale que le choix du bouton est aussi le choix de l'espace 2.
- Etape 2 (présentée comme facultative par MAP) : augmentation du discours citant par un commentaire.
- Etape 3 : Réalisation du partage. « Le clic sur le bouton « partager un lien » accomplit le partage du discours cité, qui se trouve alors intégré à un autre environnement (Paveau, 2017 : 290-291).

Les sous-types de DR identifiés (Paveau 2017 : 292-293) sont présentés comme construits à partir d'une ré-analyse des cinq prototypes du discours rapporté installés dans la grammaire de la langue (direct, direct libre, indirect, indirect libre et narrativisé) ». Sont distingués :

- Le *technodiscours rapporté direct intégral* (ex. partage d'un billet de blog sur Facebook, via une fenêtre de partage, avec ou sans commentaire de l'internaute) ;
- Le *technodiscours rapporté résumant* : « il s'agit d'un partage avec ou sans augmentation d'un commentaire, non pas d'un contenu, mais de son adresse internet, autrement dit de son URL, qui fait office de résumé.
- Le *technodiscours rapporté répétant* qui permet le partage à l'identique comme dans le reblogging ou parfois, par copier-coller .

Cette manière de présenter les choses me paraît discutable. D'une part, elle présuppose une symétrie voire une redondance (la dimension « techno » qui venant s'ajouter) entre le nouveau système et l'ancien. D'autre part, l'étiquette *technodiscours rapporté* semble impliquer le fait que le système citationnel est entièrement renouvelé. L'adjonction du préfixe « techno » risque d'obscurcir les choses plutôt que de les éclairer. L'idée qui est défendue par Paveau (2017) est en effet que l'on a affaire à une forme de DR particulière, pour laquelle les procédés classiques du discours cité permettant la représentation d'un acte d'énonciation par un autre acte

d'énonciation sont modifiés par les seules conditions techniques de son effectuation : la transformation essentielle repose en effet sur la configuration d' « espaces » propres aux écrans qui servent de lieux de transfert à des contenus discursifs partagés grâce à des clics.

Il est indéniable que la dimension technique, liée aux nouveaux outils numériques est importante. Cependant, cela ne doit pas empêcher une vue plus globale du statut du DR dans le nouveau paysage numérique. Force est de constater que ce dernier, y compris sous ses formes les plus classiques, ne disparaît pas. Or, dans la typologie de Paveau (2014, 2017), la relation entre discours technodiscours rapporté et discours rapporté « classique » n'est pas prise en compte, alors qu'en fait les nouveaux procédés n'abolissent pas les anciens, mais se combinent avec eux. De même, si la critique de Paveau concernant le fait que les linguistes ont souvent une approche « logocentrée » des phénomènes citationnels sur la Toile est justifiée, elle sous-estime, quant à elle, le fait que la dimension technique intervient dans le marquage de tout DR : en ce sens, tout discours rapporté est un technodiscours. Enfin, dernière remarque justifiant ma réticence devant la terminologie proposée : les critères utilisés pour construire la typologie sont hétérogènes. Les deux premiers semblent effectivement s'intégrer au même paradigme (direct intégral vs résumant) ; mais la notion de discours « répétant » repose quant à elle sur une autre dimension, puisque le reblogging peut affecter également le « technodiscours rapporté direct intégral ». Malgré l'apport substantiel à l'étude des discours rapportés à l'ère numérique qu'apporte l'auteure, ces nouvelles dénominations ne me semblent donc pas satisfaisantes.

4. Discours rapporté et discours partagé

Je vais défendre ici la thèse (déjà esquissée dans Grossmann et Rosier 2018) qu'il est préférable de distinguer nettement deux opérations, même si elles s'imbriquent souvent pour constituer une méga-opération complexe.

4.1. Deux opérations qui se combinent

Il paraît essentiel en effet de bien différencier :

- l'opération de *rapporter* un discours (dans le sens explicité plus haut, au cours de laquelle l'énonciateur primaire signale qu'il retransmet (ou représente) la parole d'un énonciateur secondaire, réel ou fictif; on se situe essentiellement ici sur le plan énonciatif, avec un marquage qui peut être fort ou faible suivant les cas ;
- l'opération de *partager* (ou *diffuser*) un discours (ou un texte) dans un certain espace social, qui répond à une certaine visée discursive (annonce, preuve, légitimation, illustration, témoignage, étayage argumentatif...);

l'acte de partage/diffusion est fondamentalement dépendant des canaux de transmission et de diffusion, ainsi que du type d'allocataire concerné.

La diffusion d'un texte auprès de destinataires multiples, même s'il s'accompagne souvent, de DR, ne l'inclut pas obligatoirement. Ainsi, le genre discursif de la petite annonce paraissant dans la presse papier ou sur certains sites en ligne (*Le bon coin* ...) a comme caractéristique de faire circuler des textes destinés à tout public intéressé : il n'implique généralement pas de discours rapporté au sens strict, même si l'on trouve souvent dans les petites annonces des expressions toutes faites circulant dans l'espace social (« Bonne situation », « Idées larges », dans les annonces matrimoniales du *Chasseur français*, etc.). De même, la publication des bans de mariage, en France, est bien un discours publiquement partagé (obligatoirement, contrairement à ce qui se passe en Belgique), mais ce partage public n'implique pas, en principe, que l'on rapporte le discours d'autrui.

A l'inverse, dans certains contextes, le partage d'un discours peut obligatoirement impliquer de rapporter le discours d'autrui. Le *crieur public* était autrefois une personne qui était chargée d'effectuer à haute voix, des proclamations publiques. A travers le cas de Jean de Gascogne, crieur public au XV^{ème} siècle, Offenstadt (2013) montre comment les crieurs itinérants relayaient les ordres du pouvoir et la loi en transmettant dans l'espace public la parole des autorités. On voit bien, dans cet exemple, comment se combinent discours rapporté et discours partagé : le rituel de la lecture publique implique une lecture littérale et intégrale, qui se fait parfois en présence d'officiers, et correspond à différents types d'actes juridiques et langagiers (convocation des habitants, annonce de règlements urbains, lecture de lettres royales, redditions de comptes).

Ainsi, si tout discours rapporté est, d'une manière ou d'une autre, partagé, l'inverse n'est pas vrai : un discours partagé n'est pas obligatoirement un discours rapporté.

4.2. Les paramètres définissant le partage discursif

Le « partage » discursif n'est donc pas une nouveauté, et il correspond au mode de socialisation/diffusion de tout texte. Six paramètres le configurent principalement :

- a) Le mode d'adressage (mono ou polyadressé, privé vs public) ; mais ce n'est pas toujours aussi binaire : par exemple, sur twitter, le message peut être adressé à une personne en particulier, tout en étant partagé à l'ensemble des comptes qui sont abonnés aux comptes des twittos concernés ;
- b) Le canal (oral, scriptural, multimodal ...) ;
- c) L'insertion dans le fil de l'interaction et le statut même du message : initiatif ou réactif ;

- d) Le caractère réduplicatif ou pas du message partagé, et son éventuelle altération au cours de cette opération ;
- e) Le partage en arrière-plan ou la mise au premier plan ; la notion d'arrière-plan s'entend ici dans un sens purement fonctionnel ; par exemple, le compte-rendu d'une réunion mis en pièce jointe d'un mail est, du point de vue de l'organisation fonctionnelle de l'information, un discours d'arrière-plan, même si le contenu du mail (discours de premier plan) se résume à « Ci-joint le document demandé » ;
- f) L'intention communicative et le type d'acte de langage réalisé grâce au partage : ex. l'annonce du crieur public a valeur de « publication » officielle avec réduplication éventuelle, qui n'existe pas que sur la Toile (le crieur public va de place en place, le copieur recopie ...).

4.3. Quelques caractéristiques du discours rapporté partagé sur la Toile

Si le discours rapporté n'a pas en tant que tel n'acquiert pas de caractéristique supplémentaire du seul fait de son passage sur la Toile, ce sont ses modalités de diffusion et d'adressage qui contribuent à élargir les possibilités que lui offre le texte écrit classique. Quatre éléments essentiels y contribuent.

4.3.1. Le partage d'un texte intégral

Il a toujours été possible de citer intégralement un texte, qu'il soit court ou long, à travers des procédés divers (dont la note de bas de page, étudiée par Grafton, 1998. Cependant, le partage de texte longs intégraux, qui plus est souvent multimodaux, est aujourd'hui beaucoup plus facile, en raison des possibilités qu'offre la numérisation des textes (écrits, images, vidéos...). L'hypertexte (voir 2.4.4.) permet de les mettre en arrière-plan, mais il est également possible de les insérer directement dans le message. Ces nouveaux dispositifs modifient en profondeur les formes classiques du discours citant (et particulièrement la nature du discordancier, voir 3.1.), même si ces dernières continuent à être mobilisées par ailleurs pour d'autres formes de citations.

4.3.2. La réduplication

La réduplication n'a rien, en elle-même, de spécifique. Le discours rapporté a toujours pu être réduplicé (comme en témoigne l'exemple du crieur public). Mais cette réduplication est devenue quasi virale sur la Toile et sur les réseaux sociaux. Ce phénomène a parfois été interrogé à travers des concepts scientifiquement discutables comme la notion de *mème* forgé par Dawkins (1976), par analogie avec le terme *gène*. De fait, cette

réduplication galopante a modifié en profondeur non seulement l'économie de la connaissance mais aussi le statut et l'organisation des discours.

4.3.3. La transmodalité

La réduplication s'effectue également à travers le passage d'un media à l'autre (le même énoncé, servant d'accroche ou de titre à une vidéo, sur un site internet d'un journal comme *Le Monde* ou *Le Figaro*, peut devenir un tweet, posté par le compte Twitter du journal. La répétition, c'est donc aussi le déplacement et l'altération. Là encore, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, mais il a pris également une ampleur inédite. Dans le cas de du partage discursif d'un article de presse via Twitter, on distingue classiquement le partage « servile » vs « non servile » du discours d'escorte comme du contenu textuel transmis par tweet :

au niveau de l'article, le Twitto a la possibilité de partager de manière servile le discours entourant son lien – discours préfabriqué par le media -, mais il peut aussi le modifier, le supprimer, ou encore proposer un contenu totalement personnalisé. Au niveau du Tweet, il existe cette même possibilité de partage par retweet servile, où le discours publié reste identique au tweet de départ, ou de réappropriation d'un tweet, sous forme d'un nouveau tweet, mentionnant ou non l'origine énonciative du tweet de départ (Bigey et Simon, 2018 : 109).

4.3.4. La structuration hypertextuelle

Le discours hypertextualisé donne la possibilité de déporter le DR dans l'arrière-plan du texte, devenu accessible par simple clic sur les liens hypertextuels (Simon 2016 et 2018). Les relations qu'entretiennent discours hypertextualisé et discours rapporté sont donc souvent des relations entre un discours « primaire » ou de premier plan et des discours d'arrière-plan, qui plus que « rapportés » sont « appelés » par l'énonciateur primaire. Cependant, les discours d'arrière-plan ne sont pas toujours des discours représentant une voix autre : il s'agit là d'une simple possibilité offerte à l'utilisateur, un peu semblable à celle qu'offre la note de bas de page dans l'économie du texte écrit classique, qui, rappelons-le, peut être utilisée pour ajouter un commentaire personnel, mais aussi une référence bibliographique ou une citation référencée.

Notons également que la question de l'hypertextualité n'épuise pas, comme l'avait bien remarqué Paveau (2014, 2017), celle des spécificités du discours rapporté à l'ère numérique ; dans le cas des réseaux sociaux en particulier, si la dimension hypertextuelle est souvent présente, elle n'est pas toujours essentielle, ni même indispensable.

5. Analyser les discours rapportés sur la Toile

Pour analyser la complexité des discours rapportés sur la Toile, plutôt qu'une typologie, forcément réductrice, je propose 6 critères principaux, qui ne recourent que partiellement ceux que j'ai identifiés préalablement pour le partage discursif :

1. Le type de *discordancier* (Rosier, 1999) utilisé c'est-à-dire les marques verbales, mais aussi, point important, les marques sémiographiques et multimodales qui permettent d'identifier un décrochage énonciatif et donc de repérer au moins deux espaces énonciatifs : le discours second peut être introduit verbalement ou, non introduit ; signalé ou pas par des marques sémiographiques ou multimodales ;
2. Le discours rapporté peut se présenter comme *cité*, *reformulé* ou simplement *reproduit* (avec ou sans les métadonnées du texte source) ; dans le cas de texte reproduit, ce dernier peut être une unité textuelle complète ou un extrait ;
3. Les formes d'*intégration du discours rapporté* : est-il mis au premier plan par citation ? Inséré directement dans le message par « collage » d'un texte reproduit, ou par tout autre procédé ? Accessible en arrière-plan par lien hypertextuel ?
4. Son *mode de partage* et de *diffusion* : redirection automatique (sans discours citant ou sans commentaire ; avec ou sans métadonnées) ou bien implication discursive de l'énonciateur principal ; mono ou poly adressé ; public, privé, restreint aux abonnés du compte ...
5. Son *mode de prise en charge* : quel mode de positionnement de l'EP par rapport à l'énoncé cité ou prêté à un énonciateur secondaire ? Parmi les modes de prise en charge, il sera intéressant d'analyser le statut particulier du commentaire, lorsque le twitto commente un discours inséré ou mis en arrière-plan.
6. Sa situation dans le fil dialogal (initiatif, réactif ? Qui répond à qui ou à quoi ?)

Ces six critères ne sont pas obligatoirement indépendants les uns des autres (cf. ex. 1 et 2). Plutôt que des types, ils concourent à créer les configurations spécifiques de discours rapporté sur la Toile. Je me propose à présent d'illustrer ces critères à travers quelques exemples concrets. Je laisserai de côté le critère 4 qui concerne le mode de partage et de diffusion : d'une part parce que j'ai déjà abordé le sujet en 2.3., d'autre part parce que, en raison de sa complexité technique, son étude mérite un article à lui seul. Je renvoie notamment sur ce sujet, aux travaux de Jackiewicz (2018), et surtout, pour l'étude du fonctionnement dans Twitter, à l'étude de Bigey et Simon (2018). Ces études montrent bien les subtilités qui permettent de sélectionner le public cible et les formes de passage d'un réseau à l'autre. Le sujet sera évoqué cependant en 3.3.3., à propos discours indexé : les hashtags permettent en particulier la navigation d'un réseau à l'autre, et également de retrouver le même contenu dans différents réseaux

(le même contenu, thématisé par le hashtag créé par l'internaute peut être transmis par Twitter ou par Facebook par exemple).

5.1. Le type de discordancier

Très souvent, sur la Toile, le DR relève d'un système citationnel classique, tout à fait semblable à celui que l'on peut trouver dans un texte ordinaire, même si comme pour tous les discours, les contraintes de genres sont importantes : le tweet, par exemple par économie, utilise peu les verbes de dire introducteurs du DR, ce qui conduit souvent à privilégier le procédé de la citation directe sans discours citant (mais avec référencement de la source). Analysons quelques exemples de tweets, un peu différents. Le discordancier se limite en (1) aux guillemets et à au nom de l'auteur, avec le sigle WSJ renvoyant au journal auquel appartient James Freeman, le Wall Street Journal).

(1)



Si l'on se reporte au discours source, on constate qu'il y a une altération : la mise en lettres capitales de *ever* ne figure pas dans l'article original de Freeman, ce dont le lecteur peut se douter mais dont il ne peut être certain. La citation a une implicature conversationnelle que l'on peut résumer : 'depuis que je suis là, les choses vont mieux, les gens peuvent retrouver du travail'. Le canal est essentiellement scriptural, même si la photo de Trump si l'adresse du tweet, suivant les conventions de Twitter permettent d'identifier l'énonciateur. En (2), on trouve un autre exemple de citation directe, sans discours citant, servant de commentaire à un discours inséré. Le discordancier se fonde cette fois sur un système double : le système classique de la citation d'auteur (forme courte à valeur exemplaire), et la juxtaposition du texte inséré, qui vient confirmer le contenu de la citation, en montrant sa véracité et son actualité.

(2)



Le positionnement de l'énonciateur principal ne peut être qu'inféré par la confrontation entre la citation mise en tête du tweet, et le discours rapporté inséré (aucun commentaire ne vient l'expliquer).

L'exemple (3), sur Twitter, me semble également assez représentatif des nouvelles pratiques citationnelles. Une différence importante, par rapport au DR « classique » est que le système discordanciel³ n'est plus purement verbal, mais configuré par la disposition sémiotique, grâce à la position de la phrase commentative, mise entre parenthèse au-dessus de l'image insérée (3)



³ Rappelons que Rosier (1999) appelle *discordanciel* les mots, expressions ou constructions permettant de produire un décrochage énonciatif et donc de repérer au moins deux espaces

L'orientation argumentative se dessine dans la relation entre le commentaire de l'internaute, et le texte de l'affiche insérée. L'annonce, acte de langage déjà réalisé, grâce à l'affiche, est réitérée grâce à sa reprise iconique figurant sur Twitter, et permet également l'autopromotion de l'internaute.

5.2. Discours cité, reformulé, reproduit

La citation *stricto sensu* et la reformulation sont deux manières habituelles de rapporter le discours d'autrui. J'ai déjà commenté quelques-unes des pratiques citationnelles privilégiées sur les réseaux sociaux, en particulier la citation directe sans discours citant (ex.1), qui sert d'appui aux thèses de l'énonciateur principal. Que le DR prenne la forme d'une reformulation ou d'une citation, le dispositif multimodal joue un rôle essentiel dans la manière dont il est appréhendé.

Ainsi, dans un post sur Facebook (4), la reformulation, effectuée dans un message initiatif, résume le contenu d'une émission de la RTBF, *Un jour dans l'histoire*. Ce résumé a un rôle d'amorce, puisque le lecteur peut également accéder à la vidéo de l'émission. Le résumé fourni par l'énonciateur sert donc de porte d'entrée au discours inséré ou d'arrière-plan, en l'occurrence l'émission à laquelle il donne aussi accès à son lecteur. Remarquons, que même si les moyens techniques sont très différents, la pratique du résumé à valeur d'accroche est une pratique très classique dans l'univers de l'écrit, comme en témoigne la pratique du résumé de quatrième de couverture d'un ouvrage imprimé. Là encore, c'est le mode de partage qui est spécifique de l'univers numérique, et non la fonction que revêt le discours rapporté, ni même le détail de sa forme (la reformulation de l'internaute comprend des îlots citationnels et des commentaires, comme souvent dans ce type de résumé).

(4)



Le discours *reproduit* est un cas particulier de discours cité, directement lié au mode de partage sur la Toile. L'énonciateur principal peut en effet aisément reproduire à l'identique, soit en place de son propre message (exemple 5 ci-dessous), soit en arrière-plan (cf. la vidéo insérée de l'exemple 4), un extrait ou l'intégralité du discours d'un autre énonciateur. Dans l'exemple 5, la twitto a partagé l'article de presse (issu du *Dauphiné Libéré* en ligne), discours simplement reproduit donc (avec cependant des altérations typographiques liées au changement de support). Le discours reproduit, généré automatiquement par simple clic à partir du site, - se limite dans cet exemple, au titre de l'article et à comprendre les métadonnées qui permettent d'accéder à l'intégralité de l'article, en ligne sur le support du journal :

(5)



Les discours reproduits (ou retransmis, dans le cadre des re-tweets) sont délicats à analyser, du point de vue de la prise en charge énonciative. Dans le cas de l'exemple (5), la twitto faisant partie de l'équipe municipale qui a organisé l'événement), elle marque, son enthousiasme et son adhésion à l'événement. Mais l'on ne peut généraliser l'idée que la reproduction ou la retransmission d'un discours s'accompagne obligatoirement d'un positionnement de l'énonciateur sur le contenu qu'il reproduit. Étant donné

la facilité offerte aux internautes (à qui l'on propose systématiquement des boutons de partage), le partage signale parfois un simple intérêt thématique. C'est ce qui explique la précaution prise par nombre de twittos pour dégager leur responsabilité énonciative.

5.3. Les formes d'intégration du discours rapporté sur la Toile

Revenons sur les différentes possibilités d'intégration, qui se combinent parfois, comme nous l'avons déjà vu, au sein d'un même message.

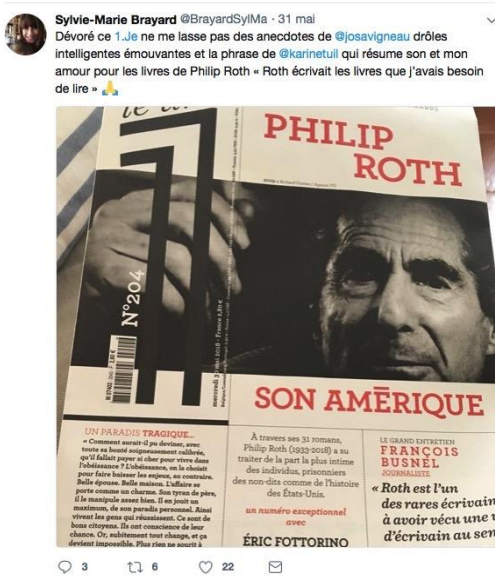
5.3.1. L'intégration par discours citant

Nous avons vu que, sur la Toile, en particulier dans les pratiques sur les réseaux sociaux, la citation pouvait reposer sur un dispositif d'intégration minimal (voir exemple 1). Mais elle est aussi souvent classiquement intégrée grâce au discours citant. Ce système classique peut se combiner avec un discours inséré.

5.3.2. L'insertion

L'insertion d'un discours « autre », qui vient s'adjoindre au discours l'énonciateur primaire est un procédé extrêmement productif sur les réseaux sociaux. Nous avons déjà vu en (2), (3) ou (4) de tels exemples d'insertion du discours d'autrui. L'exemple (6) illustre une nouvelle fois la complexité du polysystème citationnel : le message de l'énonciateur primaire comporte différentes sortes de DR, dont un discours direct. Le déictique « ce 1 » renvoie au magazine *Le 1* (le lien hypertextuel renvoyant à son site) mais aussi l'analogon, l'image insérée de la première page du magazine consacrée à Roth. L'image insérée est donc « montrée » grâce au déictique. L'objet inséré n'est pas ici, à proprement parler, un discours rapporté : il a plutôt pour fonction de représenter le journal *Le 1* en tant que véhicule d'un événement qui a un fort retentissement culturel (la mort de l'écrivain Philip Roth) et a également une fonction évidentielle par rapport à la désignation *ce 1*. Mais le texte inséré est aussi partiellement lisible en tant que texte autonome, et la photographie de l'écrivain qui y figure contribue à l'ancrage référentiel de l'ensemble du message. Il acquiert donc secondairement une fonction de discours rapporté.

(6)



5.3.3. Le référencement et l'indexation

Référencement et indexation se combinent souvent pour permettre l'identification d'une source énonciative (référencement) ou le regroupement thématique (indexation). Même si les messages ou les textes circulant sur la Toile comportent presque tous des métadonnées qui peuvent servir à identifier l'énonciateur, je réserverai l'étiquette *référéncé* aux discours rapportés dont le contenu associe un contenu textuel à l'URL de l'article, ou bien au compte de l'auteur cité. Un exemple, emprunté à Bigey et Simon (2018 : 116) montre bien comment s'effectue le processus sur Twitter. Il s'agit dans ce cas d'un message de félicitation adressé à une personnalité connue. Selon les réseaux sociaux, et suivant les options choisies par les internautes, les messages adressés à une personne sont publics, semi-publics (abonnés ou amis) ou privés. Je ne détaillerai pas ici toutes les possibilités offertes par les différents dispositifs mobilisés (répertoriés par Bigey et Simon : 2018).

(7)



Dans l'exemple (7) ci-dessus, le discours rapporté, qui s'inscrit dans un message adressé à une personne connue (mais est partagé publiquement) combine la mention du titre du journal, avec le l'URL renvoyant à l'article). On a donc affaire à une forme de discours référencé⁴, la référence combinant fréquemment sur le net une triple fonction : résumante, appelante (elle permet d'accéder à l'article) et évidentielle (elle garantit l'existence du discours cité). L'exemple (8) fournit un autre exemple, dans lequel le référencement du discours rapporté, positionné juste après la mention du compte de l'énonciateur primaire, joue un rôle est un peu différent de celui de l'exemple précédent. Le discours n'est pas partagé de la même manière : il n'y a pas un accès direct à l'émission mais seulement au compte twitter de l'émission. On a ici une forme de discours narrativisé, le twitto donnant une idée du contenu de l'émission à travers sa réaction.

(8)



On sait que le procédé du hashtag a des fonctions variées, les unes liées à la prise en charge, les autres permettant de fournir des mots clés thématiques, donnant une idée du contenu du message et l'incluant dans un réseau sémantique, qui a également souvent une fonction d'affiliation, comme en (9) :



5.3.4. Le discours d'arrière-plan

Le discours hypertextualisé offre classiquement, sur la Toile, un moyen d'accéder à des discours d'arrière-plan, souvent émis par des énonciateurs secondaires. Le discours d'arrière-plan se distingue du discours inséré par le

⁴ J'ai utilisé ailleurs cette dénomination pour le discours scientifique, lorsqu'il utilise le système auteur/date. Le point commun est la valeur évidentielle.

fait que le premier reste visible directement dans le message, tandis que le second n'est accessible que grâce aux liens hypertextuels. L'exemple (10) fournit une illustration parmi bien d'autres de discours hypertextualisés permettant d'accéder aux discours d'arrière-plan, qui sont tous, en l'occurrence des discours émis par d'autres énonciateurs :

(10)

* Beauvoir dans la force de l'âge



Simone de Beauvoir entre dans la Pléiade, par les soins d'une équipe réunie par J.-L. Jeannelle et É. Lecarme-Tabone, avec deux tomes dûment titrés *Mémoires*, accompagnés d'un *Album Simone de Beauvoir*. Le plus célèbre de ses textes autobiographiques se voit dans le même temps inscrit au programme des Agrégations de Lettres 2019. Cette nouvelle édition fera l'objet d'une présentation au Musée national de l'éducation (Rouen) le 30 mai avec les deux éditeurs, D. Sallenave et B. Duthion. Paraît dans le même temps un essai de G. Fraisse, *Le Privilège de Simone de Beauvoir* (Folio Essais), qui évoque le parcours de celle qui se voyait en «correspondante de guerre» au cœur de l'histoire philosophique, politique et littéraire. Rappelons à cette occasion les articles de Victoire Diethelm publiés par *Acta fabula* : "De qu(o)i Simone de Beauvoir est-elle le nom ?",

consacré au livre de Pierre-Louis Fort, *Simone de Beauvoir* (Presses Universitaires de Vincennes, 2016) et "Beauvoir mise à nu", sur *Beauvoir intime et politique. La fabrique des Mémoires* d'Annabelle Martin Golay (Presses universitaires du Septentrion, 2013).

Dans une contribution récente (Grossmann et Rosier, 2018), nous avons listé quelques-uns des procédés propres au discours hypertextualisé dans des sites des sciences humaines et des blogs scientifiques, en montrant les différences d'usage suivant les domaines et les sous-genres étudiés.

5.4. Le mode de prise en charge : positionnement ou absence de positionnement

La prise en charge comprend deux opérations : la *modalisation*, qui signale comment l'énonciateur ressent, perçoit, évalue une assertion ; le *positionnement*, qui traduit explicitement l'expression d'un accord ou d'un désaccord par rapport à un point de vue. La notion de vérité, comme le rappelle Jackiewicz (2018 : 100), représente alors l'élément essentiel. La dichotomie n'est pas rigide cependant, puisque la modalisation contribue souvent à la construction du point de vue et à son évaluation. L'absence de prise en charge explicite se manifeste typiquement dans le cas de discours reproduit (par exemple retweet sans commentaire) dont il a été question en 3.2. Dans ce type de cas de figure, le contexte énonciatif et au plan pragmatique, le principe de pertinence (en principe on transmet plutôt un énoncé auquel on souscrit), fournissent des indices sur le positionnement de l'énonciateur, par ailleurs non marqué formellement. Je me limiterai à quelques exemples dans lesquels la prise en charge est marquée linguistiquement ou sémiotiquement.

Dans l'exemple (3), déjà analysé à propos du discordancier, la prise en charge de l'énonciatrice s'exprime à travers le commentaire (*je vous raconte pas la pression !!!*) qui traduit l'état émotionnel d'insécurité avant la « Big Conférence » à laquelle elle participe.

L'exemple (11) présente un discours rapporté (extrait de dialogue) inséré par copie d'écran. Dans ce cas, nous n'avons pas une unité textuelle intégrale. L'extrait, issu de Facebook, a été partagé sur Twitter. Le discordancier repose sur le procédé visible de la photo insérée ainsi que sur la dimension métalinguistique dans l'énoncé introducteur : *en réponse à un commentaire (...) je sais même plus quoi dire*. Mais ce qui nous intéresse ici c'est le positionnement clair de l'énonciateur, à travers la modalisation (*les propos horribles de tex*). Ce n'était pas le cas dans l'exemple (1) concernant le tweet de Donald Trump : le positionnement ne pouvait y être qu'inféré, à partir de ce que le lecteur sait du genre de la citation sans discours citant, brève (une forme qui valorise généralement le contenu de l'énoncé cité).

(11)



L'exemple (12), issu de Facebook cette fois conjugue plusieurs formes de prise en charge (le NON responsif, les guillemets de modalisation, l'interjection, l'exclamation, enfin le hashtag à valeur ironique).

(12)


5 juin, 16:01 · 🌐

Non le harcèlement "poli" (enfin avec le tutoiement hein) n'existe pas !
[#campagneàcôtédela plaque](#)



CHEEKMAGAZINE.FR
L'échec cuisant d'une campagne contre le harcèlement de rue
 Être un harceleur de rue, oui, mais avec respect. Vendredi 1er juin, le...




 Philippe Monneret et 23 autres personnes 31 commentaires 1 partage

 J'aime
  Commenter
  Partager

Cet exemple est intéressant en raison de l'emboîtement des discours rapportés, ainsi que des formes de modalisation et de positionnement qui les accompagnent : le discours de l'internaute, relaie dans son texte introducteur, le point de vue critique du magazine (cheekmagazine.fr), marqué par l'ironie de l'oxymore (*être harceleur de rue, oui, mais avec respect*). Les *j'aime* des internautes « amis » viennent à leur tour marquer leur adhésion à la critique du « harcèlement respectueux » prôné par l'affiche qui a déclenché l'ensemble de ces réactions. Dans l'affiche même, les propos représentés du jeune homme mis en scène (*t'es belle* vs *t'es bonne*) sont l'objet du double commentaire, sur cheeklagazine.fr d'abord, puis sur Facebook. C'est bien cette complexité sémiotique qui est typique du fonctionnement du discours rapporté, partagé sur la Toile.

5.6. Le discours rapporté dans la dynamique de l'argumentation

Les exemples analysés jusque-là l'ont été, même lorsqu'ils s'inscrivaient dans des échanges (des « fils » conversationnels) de manière isolée. Pour comprendre le fonctionnement dans sa dynamique, il est cependant nécessaire de prendre en compte son statut (initiatif ou réactif), et au-delà, les mécanismes pragmatiques de l'interaction conversationnelle. Le feuilleté dialogique est bien visible dans le débat public qui a opposé Edouard Louis.

Ce dernier, dans un tweet réactif, dénonce sur Twitter l'instrumentalisation qui était faite de l'ouvrage par l'entourage présidentiel. La version en ligne du journal *Libération* (liberation.fr) met ensuite en scène l'ensemble de la polémique, ce que reproduit l'exemple 13 :

liberation.fr

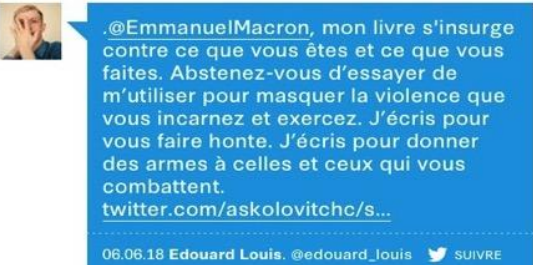
DIRECT


Edouard Louis répond à l'Elysée, qui s'enthousiasmerait pour son livre

Littérature. Au plus haut niveau de l'Etat, un livre circulerait sous les manteaux. Pas n'importe lequel : *Qui a tué mon père*, le dernier roman d'Edouard Louis (lire son interview), très critique à l'encontre des politiques de rigueur qui «*touchent les plus vulnérables dans leur chair*», menées notamment par Emmanuel Macron. Le journal *l'Opinion* raconte ainsi que le président de la République se serait vu conseiller le «brûlot».

«A l'Elysée, on lit Edouard Louis parce qu'il serait macronien, sans le savoir. Le problème de son père n'est pas d'être pauvre ou handicapé, c'est de ne pas être émancipé de sa condition ouvrière, or justement, l'émancipation est le projet du Président», résumait ce matin Claude Askolovitch dans sa revue de presse sur France Inter.

L'auteur a dénoncé une tentative d'instrumentalisation sur Twitter : *«Mon livre s'insurge contre ce que vous êtes et ce que vous faites. Abstenez-vous d'essayer de m'utiliser pour masquer la violence que vous incarnez et exercez. J'écris pour vous faire honte. J'écris pour donner des armes à celles et ceux qui vous combattent»,* a répondu Edouard Louis à l'attention d'Emmanuel Macron.



 @EmmanuelMacron, mon livre s'insurge contre ce que vous êtes et ce que vous faites. Abstenez-vous d'essayer de m'utiliser pour masquer la violence que vous incarnez et exercez. J'écris pour vous faire honte. J'écris pour donner des armes à celles et ceux qui vous combattent.
twitter.com/askolovitchc/s...

06.06.18 Edouard Louis. @edouard_louis  SUIVRE

Cet exemple illustre parfaitement la manière dont se combinent aujourd'hui le discours rapporté inséré classiquement grâce au discours citant et les formes nouvelles qu'il revêt en raison des nouveaux procédés de partage. Ainsi apparaît une nouvelle forme de discordancier, soulignée et mise entre parenthèses (lire son interview) qui donne accès au discours d'arrière-plan qui est cité. La citation d'Askolovitch est introduite suivant les conventions du discours écrit, mais là encore un lien hypertexte permet au lecteur de retrouver l'intégralité de la revue de presse en question. Enfin, il est intéressant de noter la reproduction « retravaillée » du tweet qui fonctionne à la fois comme du discours direct reproduit, et comme marque évidentielle, permettant au lecteur de « voir » le tweet réactif d'Edouard Louis.

Conclusion

Le discours rapporté partagé sur la toile apparaît comme un plurisystème complexe, qui fonctionne « en 3 D » Il associe un discours primaire, qui mobilise tous les types du DR classique, à des discours secondaires (insérés ou mis en arrière-plan) qui peuvent eux-mêmes comporter des éléments citationnels. Cette combinaison permet également d'articuler étroitement deux fonctions principales :

- une fonction de représentation du discours d'autrui, exercée principalement par le DR, mais parfois aussi par les discours secondaires ;
- Une fonction évidentielle, exercée le plus souvent par le texte ou l'extrait inséré, mis en arrière-plan ou indexé.

Au système classique du DR dans lequel un énonciateur principal donne la parole à un ou des énonciateurs secondaires, s'ajoute un système dans lequel l'énonciation d'un discours principal permet d'associer des discours secondaires, mobilisables comme des entités textuelles autonomes : cela conduit parfois à un « millefeuille interdircursif » (Simon et Toullec 2017 : 138). Cette dernière caractéristique infléchit en retour le système citationnel : le discordancier, à travers la dimension plurisémiotique multimodale, montre et commente, plutôt qu'il ne signale verbalement, le discours d'autrui.

Bibliographie

- Authier-Revuz, J. (1992) : « Repères dans le champ du discours rapporté » (I) », *L'information grammaticale*, 55 : 38-42.
- Authier-Revuz, J. (1993) : « Repères dans le champ du discours rapporté » (II), *L'information grammaticale*, 56 :10-15.
- Authier-Rewuz, J. (2001) : « Le discours rapporté », Roberte Tomassonne, *Une langue :le francais*, Paris : Hachette, 192-201.
- Bigey, M. & Simon, J. (2018) : Analyse des discours d'escorte de communication sur Twitter : essai de typologie des tactiques d'accroches et de mentions, Arnaud Mercier, & Nathalie Pignard-Cheynel, *Commenter et partager l'actualité sur Twitter et Facebook*, Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme : 55-86
- Brès, J. & Mellet, S. (2009) : « Une approche dialogique des faits grammaticaux, *Langue française*, 163: 3-20.
- Dawkins, R. (1976) : *The Selfish Gene*. Oxford, Oxford University Press.
- Grafton, A. (1998) : *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*. Paris : Seuil.
- Grossmann, F. & Rosier, L. (2016) : « L'enseignement des diverses formes et valeurs du discours rapporté au secondaire », S. Chartrand, *Mieux enseigner la grammaire*, Montréal : Éditions du Renouveau Pédagogique, 277-302.
- Grossmann, F. & Rosier, L. (2018) : « Quelques aspects de l'évidentialité hypertextuelle : relations entre discours rapporté et discours d'arrière-

- plan », Justine Simon, *Le discours hypertextualisé. Espaces énonciatifs mosaïques* : 41-64.
- Jackiewicz, A. (2018) : « De l'hypertextualité dans des tweets polémiques », J. Simon (dir). *Discours hypertextualisé*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Jeanneret, Y. Souchier, E. (2005) : L'énonciation éditoriale dans les écrits d'écran, *Communication et langages*, 145.
- Longhi, J., Marinica, C., Borzic, B., Alkhouli, A., (2014): « Polititweets, corpus de tweets provenant de comptes politiques influents », Thierry Chanier, *Banque de corpus CoMeRe. Ortolang.fr*, Nancy. [cmr-polititweets- tei-v1]
- Longhi J., (2018) : *Du discours comme champ au corpus comme terrain. Contribution méthodologique à l'analyse sémantique du discours*. Paris, l'Harmattan.
- Marcoccia, M. (2004) : « La citation automatique dans les messageries électroniques », Juan Lopez Muñoz., Sophie Marnette & Laurence Rosier : *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan : 467-476.
- von Münchow, P. (2004): « Le discours rapporté dans un forum de discussion sur l'internet », *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], 8 mis en ligne le 01 novembre 2006, consulté le 05 juin 2018. URL: <http://journals.openedition.org/cediscor/702>
- Offenstadt, N. (2013) : *En place publique : Jean de Gascogne, crieur au xv^e siècle*. Paris : Stock.
- Paveau, M.-A. (2014) : « Technodiscours rapporté », *Dictionnaire d'analyse du discours numérique (DADN), Technologies discursives, L'analyse du discours numérique (ADN)*. URL <http://technodiscours.hypotheses.org/606>
- Paveau, M.-A. (2017) : *L'analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*. Paris, Hermann.
- Rabatel, A. (2004) : « Entre usage et mention : la notion de représentation dans les discours représentés », Ruth Amossy & Dominique Maingueneau, *L'apport de l'analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail :109-119.
- Rosier, L. (1999) : *Le discours rapporté: histoire, théories, pratiques*. Bruxelles, Duculot.
- Rosier, L. (2008) : *Le discours rapporté*. Paris, Ophrys.
- Saemmer, A. (2015) : *Rhétorique du texte numérique : figures de la lecture, anticipations de pratiques*. Lyon, Presses de l'Enssib.
- Simon, J. (2018) : *Le discours hypertextualisé, Espaces énonciatifs mosaïques*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Simon, J. (2016) : « Le discours hypertextualisé. Problématique de renouvellement des pratiques de lecture et d'écriture », *Semen*, 42.
- Simon, J., Toullec, B. (2018) : « Quand les tweets avec images renouvellent le partage d'informations », Arnaud Mercier, & Nathalie Cheynel Pignard, *#info. Commenter et partager l'actualité sur Twitter et Facebook*. Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme :131-168.
- Souchier, E. (1996) : « L'écrit d'écran, pratiques d'écriture & informatique », *Communication et langages*, 107 : 105-119.